

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance 10 avril 2025

Nombre de conseillers en exercice :	14	Le dix avril deux mille vingt-cinq, le Conseil Municipal de la commune d'Ordizan dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Roland DETHOU, Maire en exercice.
Nombre de conseillers présents :	10	
Qui ont pris part à la délibération :	11	
Pour : 11 Contre : 0 Abs : 0		
Date de la convocation :	21/03/2025	
Date d'affichage :	21/03/2025	

Présents : Mathilde DAUBE, Davide DE SOUSA MONTEIRO, Thierry DESTARAC, Roland DETHOU, Nathalie DETHOU-BARBOSA, Marie-Pierre DUBARRY, Gilles GAUBERT, Didier RAFFENAUD, Sophie RODRIGUES, Myriam TARISSAN

Absents excusés et représentés : Anne-Laure GAROSTE, Gérald RAGELLE, Eric TILHAC Florent DUTREY représenté par Thierry DESTARAC

Secrétaire de séance : Marie-Pierre DUBARRY

<u>N° de la délibération</u>	<u>Objet de la délibération</u>
DE_2025_18	CREATION D'UN TERRAIN MULTISPORTS - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de création d'un terrain multisports sur le territoire communal.

L'objectif est de pouvoir proposer un équipement de proximité pour les administrés, l'école, l'établissement IME-MAS Le Clos FLeuri et les associations. La commune souhaite mener une démarche visant à capter et accompagner les jeunes qui pratiquent un sport en dehors de tout cadre afin d'améliorer le lien social et de favoriser la pratique sportive.

Ce projet peut être subventionné par l'ANS (Agence Nationale du Sport) qui participe au financement des équipements sportifs afin de réduire les disparités territoriales sachant que la commune est située en zone de revitalisation rurale (ZRR).

Le programme des travaux prévoit la fourniture et la pose du city stade. Le coût de l'opération est estimé à 29 917,15€ hors taxes. Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès de cette instance, au taux maximum, ce qui donne le plan de financement suivant :

Dépenses H.T.

- Construction d'un terrain multisports « city stade » : 29 917,15€

Recettes H.T. :

- Subvention ANS (80 %) : 23 933,72€
- Autofinancement (20 %) : 5 983,43€

DELIBERATION - Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le projet de création d'un terrain multisports avec le budget prévisionnel indiqués ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire à demander la subvention afférente à ce city stade au vu du plan de financement ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à ce projet.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Date de transmission de l'acte: 28/04/2025
Date de réception de l'AR: 28/04/2025
065-216503359-DE_2025_18-DE
A G E D I

Le Maire,
Roland DETHOU

